



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 09/03/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230308-128540-DE-1-1

**Séance du mercredi 8 mars
2023
D-2023/70**

Date de mise en ligne : 10/03/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 8 mars 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Le maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame Claudine BICHET de 16H23 à 16H25

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent à partir de 15h32

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

Absents :

Mme Béatrice SABOURET, Mme Alexandra SIARRI, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Fabien ROBERT, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, Mme Pascale ROUX, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI,

**Signature de la convention fixant les modalités de versement
de la subvention d'investissement accordée à l'association
Crescendo**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Crescendo gère actuellement 3 établissements sur la commune bordelaise pour un total de 48 places d'accueil.

La crèche A Petits Pas d'une capacité de 27 places, fait l'objet de travaux extérieurs afin d'aménager et d'installer une pergola en bois et un sol souple adapté aux jeunes enfants. Des jardinières à hauteur d'enfants sont également installées. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche projet autour d'un accès à la nature. En effet, les bénéfices des sorties à l'extérieur sont nécessaires au bon fonctionnement de l'enfant et la nature donne l'occasion à l'enfant d'ouvrir son esprit à l'environnement, mais également de stimuler ses sens.

Le montant de l'opération s'élève à 17 160 €. Aussi, l'Association Crescendo s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 13 000 € pour financer ce projet. La Caisse d'Allocations Familiales apporte également son soutien à hauteur de 4 160 €.

Compte-tenu de l'impact sur la qualité d'accueil des enfants bordelais accueillis au sein de cet établissement en lien avec les axes soutenus par la municipalité, la Ville souhaite apporter son soutien à travers une subvention d'investissement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Consentir une subvention d'investissement à l'association Crescendo d'un montant de 13 000€
- Signer la convention avec l'association Crescendo fixant les modalités de versement de la participation de la Ville.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 mars 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION APIMI FIXANT LES
MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT OCTROYEE
PAR LA VILLE**

LES SOUSSIGNES

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC,

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'association Crescendo, dont le siège social se situe 102C rue Amelot 75011 Paris, représentée par sa présidente, Madame Céline Legrain dûment mandatée sur décision du conseil d'administration en date du 18/01/2018

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Que l'Association CRESCENDO domiciliée dont les statuts ont été approuvés le 18/01/2018 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de Gironde le 16/11/1967, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre

Il a été convenu –

La crèche A Petits Pas d'une capacité de 27 places, fait l'objet de travaux extérieurs afin d'aménager et d'installer une pergola en bois et un sol souple adapté aux jeunes enfants. Des jardinières à hauteur d'enfants seront également installées. Ces travaux s'inscrivant dans une démarche projet autour d'un accès à la nature. En effet, les bénéfices des sorties à l'extérieur sont nécessaires au bon fonctionnement de l'enfant et la nature donne l'occasion à l'enfant d'ouvrir son esprit à l'environnement, mais également de stimuler ses sens

Le montant de l'opération s'élève à 17 160 €. Aussi, l'Association Crescendo s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 13 000 € pour financer ce projet. La Caisse d'Allocations Familiales apporte également son soutien à hauteur de 4 160 €.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement de la subvention de la Ville d'un montant de 13 000 €.

Article 2 - Mise à disposition des moyens

La subvention sera versée à l'association en une fois après réalisation sur présentation des factures

Article 3 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour L'association Crescendo, 102C rue Amelot, 75011 Paris

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux Le Maire	Pour l'Association La présidente
P/O Fannie Le Boulanger Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de la Parentalité et de la politique de la Ville	Céline Legrain